

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°43/2020

L'an **deux mil vingt**, le 09 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Fadoi **AQADDOURI**, Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, MM. Lébicha **MANOUKIAN**, Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Anthony **NIAVET** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE TERRITOIRE 38

Exposé du Maire

Je rappelle que la commune est actionnaire de la société "Territoires 38", mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'Administrateur au Conseil d'Administration.

De ce fait, la commune a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Générale spéciale des Collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales intervenues en mars 2020, il convient de procéder à la désignation de notre représentant au sein de "Territoires 38".

Je vous propose la candidature de Monsieur Jean-Louis **ANDREU**.

Aucune autre candidature n'est déposée.

Le Conseil est appelé à statuer.

Constatant qu'une seule liste est déposée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la nomination de Monsieur Jean-Louis ANDREU en qualité de représentant de la commune de Pont de Chéruy au sein de "Territoires 38" prend immédiatement effet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 13 juillet 2020
Le Maire,

